



Tévoul Yom

Michna 3 - Chapitre 3

חוט של ביצה שקרם על דפנות של לפס, ונגע בו טבול יום, מן השפה ולפנים, חבור. מן השפה ולחוץ, אינו חבור. רבי יוסי אומר, חוט וכל שנקלף עמו. וכן בקטניות שקרמו על שפתה של קידרה.

Une traînée d'œuf qui s'est solidifiée sur les parois d'une poêle [léfass] : si un tévoul yom l'a touchée depuis le rebord vers l'intérieur, elle constitue une liaison [avec le plat].

Depuis le rebord vers l'extérieur, elle ne constitue pas une liaison.

Rabbi Yossé dit : [est disqualifiée] la traînée d'œuf ainsi que tout ce qui se détache [ou se pèle] avec elle.

Il en va de même pour des légumineuses qui ont formé une croûte sur le rebord d'une marmite.



Questions au Rav Dayan (tome 6)

Ces questions, vous vous les êtes posées un jour, ou vous vous les poserez dans l'avenir...

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions